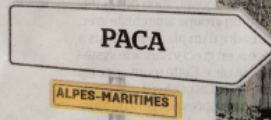


ALJOURD'HUI EN FRANCE  
VILLEFRANCHE-SUR-MER,  
Alpes-Maritimes, mercredi.  
La guinguette  
La Petite Afrique a été  
démontée et évacuée  
pour respecter le décret  
plage de 2006.

VENDREDI 17 MARS 2017



## L'Etat veut faire place nette sur le littoral de la Côte d'Azur

*L'Etat est bien décidé à appliquer la loi Littoral qui s'applique aussi dans les Alpes-Maritimes. Les destructions commencent.*



PAR MATTHIAS GALANTE

**SUR LA CÔTE D'AZUR**, il y a la mer, le soleil... et du béton. Après des années d'atermoiements dans les Alpes-Maritimes et une certaine tolérance maison reconnue peu ou prou par les autorités, l'Etat semble décidé à accélérer l'application du décret plage de 2006 pour redonner de l'air et de l'espace au bord de mer. Mercredi matin, la préfecture a fait démonter une guinguette connue, la Petite Afrique, installée depuis une trentaine d'années à Villefranche-sur-Mer. Les deux préfabriqués ont

été vidés en quelques heures, sous la surveillance de la police, avant d'être évacués en camion. Le site occupait le bord d'une route très fréquentée, en surplomb de l'eau, sans autorisation depuis plusieurs années.

### À LA RECONQUÊTE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Un jugement de 2015 ordonnait la destruction des installations aux propriétaires qui ne s'y sont jamais résolus. « OK, j'ai fait de la résistance, mais on nous dégage du jour au lendemain et je mets cinq personnes au chômage », peste Stéphane, qui devra régler l'addition de l'évacua-

tion estimée à 3 000-4 000 €.

Cette exfiltration manu militari de l'établissement est « un signal » de la « reconquête » du domaine public maritime, assure la préfecture des Alpes-Maritimes. Alors, simple coup de communication ou réelle volonté de remettre de l'ordre à l'image de ce qui a été réalisé dans les Bouches-du-Rhône et le Var ? 2017 devrait être la dernière saison de tolérance et de négociations avant un durcissement, promettent les responsables. Car dans les prochains mois, plusieurs démolitions pourraient suivre. « On a une quinzaine de dossiers chez des

particuliers avec des jugements définitifs », confirme Serge Castel, directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM).

### BRAS DE FER

La partie la plus emblématique de cette opération « moins de serviettes » est à chercher du côté des établissements de plage privée et de restauration. Ces professionnels, qui pèsent lourd dans l'économie régionale, sont censés ne pas occuper plus de 20 % des sites naturels. Ils doivent surtout posséder des installations totalement démontables. Certains se sont mis aux

normes, comme à Saint-Laurent-du-Var. D'autres le feront prochainement au fur et à mesure que les concessions se terminent, reconnaît le DDTM, notamment sur la Croisette. En revanche, quelques-uns, par exemple à Saint-Jean-Cap-Ferrat ou Golfe-Juan, se sont lancés dans un bras de fer.

« On privilégie la discussion. Notre intention n'est pas qu'ils ferment, assure Serge Castel. Si ça n'aboutit pas, on lance des procédures. Il y en a qui sont installés depuis des décennies et se croient tout permis, ce n'est plus possible. Le domaine maritime est inaliénable. »

LD MATTHIAS GALANTE